

Allocution du Président

Signature de l'accord-cadre ADEME- Conseil régional – CCIR - CRMA

17 janvier 2016 à 15 h30 au Conseil Régional

Au nom du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Centre-Val de Loire, je souhaite remercier tous les acteurs qui ont participé à la conception et à la rédaction de cet accord-cadre, qui constitue une première nationale, à la hauteur des enjeux ambitieux du développement durable.

Il s'agit d'une marque de confiance forte de la part du Conseil Régional et de l'ADEME vis-à-vis du réseau consulaire, engagé depuis longtemps sur les thématiques environnementales et énergétiques. Cela traduit également une préoccupation partagée, une réelle complémentarité et surtout une envie d'avancer ensemble au profit du territoire régional.

Le réseau des CCI Centre-Val de Loire a pour mission d'accompagner les entreprises dans toutes les transitions qui s'opèrent dans l'économie actuelle.

La transition numérique : plus de 80% des chefs d'entreprise estiment que le numérique va transformer leur activité au cours des 5 prochaines années.

La transition énergétique s'impose désormais à nous, nous le voyons bien aujourd'hui avec les pics de grands froids qui mettent en difficulté nos capacités de production d'énergie.

L'industrie du futur : c'est la transformation nécessaire de nos entreprises afin d'affronter les défis de demain et la compétition internationale.

Et bien sur **la transition environnementale** : c'est la création de nouveaux produits générant moins de déchets, l'éco-conception, la gestion des déchets, leur collecte, leur recyclage, leur valorisation et la mise en œuvre d'une économie circulaire. C'est prendre en compte également les bio-déchets (déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales) ainsi que les déchets du bâtiment et des travaux publics.

Les entreprises sont confrontées à tous ces défis. Nos chambres consulaires se sont investies depuis des années à leur côté pour les accompagner sur ces thématiques du développement durable et de la transition. Elles ont l'expertise, les compétences et les ressources sur le terrain pour être les partenaires incontournables du Conseil Régional et de l'ADEME.

Le protocole d'accord qui va être signé engage nos chambre à un programme de sensibilisation, de formation, de mobilisation, de développement des compétences et d'accompagnement des entreprises autour des ces thématiques.

Nous favoriserons les synergies entre les projets territoriaux et les projets consulaires pour le déploiement des programmes, plan climat, croissance verte, zéro déchet, etc.

Nous suivrons les actions et capitaliserons sur leurs impacts en mettant en place des indicateurs de suivi d'activité et d'impact.

Nous déployons une communication commune avec les partenaires signataires afin d'amplifier la mobilisation des entreprises.

Nous développerons enfin les compétences au sein des entreprises et nous soutiendrons celles qui sont engagées dans un processus de développement durable.

Pour ce faire nous mobiliserons pour cela l'ensemble des chargés de mission consulaires, développement durable mais aussi industrie, innovation, tourisme, commerce, etc. pour favoriser une approche intégrée « compétitivité et environnement » dans le conseil aux entreprises.

En conclusion, cette signature symbolise donc, non pas le début d'une aventure, mais la poursuite de nos engagements dans le domaine du développement durable, au profit des entreprises et du développement de notre région. Que nos institutions se fédèrent aujourd'hui autour de cet objectif est incontestablement une bonne nouvelle.

Notre présence conjointe ici traduit cette dynamique régionale en marche, et vous pouvez compter sur notre réseau pour faire vivre cette ambition tout au long des années à venir.